

Sujet : LEDUC Jacques demande : cavalaire- modification du port  
Date : Sat, 8 Dec 2018 07:56:53 +0100  
De : Jacques LEDUC

Etude sur le redéploiement du projet Ecobleu

Vacancier à Cavalaire depuis 1960 chaque mois d'août, je suis également devenu propriétaire d'un anneau sur le port privé dès 1972.

A ce jour je suis détenteur d'un droit d'usage dans le dit port. Dès la création du port privé le développement de la ville de cavalier s'est fait dans une implantation familiale liée aux vacances d'été. Le bail hypothécaire du port privé est venu à échéance le 31 décembre 2017, la municipalité a décidé de rajeunir l'ensemble du port public et privé sans véritable concertation.

Si l'on se réfère aux documents présentés pour cette transformation l'idée serait de vouloir rivaliser avec la commune de Saint Tropez qui elle a une structure beaucoup plus « Jet Set » et incomparable avec celle de cavalaire, ville sans équipements d'accueil de personnes VIP (magasins, hôtels, boutiques de luxe, boites reconnues..).

Si l'on étudie les travaux à réaliser d'après le site [www.cavalairecobleu.fr](http://www.cavalairecobleu.fr) » l'on constate que l'estimation pour réaliser cet ensemble semble sous-évalué puisqu'il se chiffre à seulement 29.680.669,70 € HORS TAXES.

ATTENTION : certains aménagements ne concernent pas le port lui-même ! A mon avis les plaisanciers ne devraient pas supporter certains travaux :

- 1) La zone commerçante – rue du port et place Casino
- 2) Place sainte estelle, Maison de la Mer
- 3) Démolition Azureva

Contrairement à ce qui est affirmé dans la présentation du projet, je cite : « évidemment en aucun cas l'impôt communal, donc le contribuable Cavalairois ne sera utilisé pour financer ces travaux. Ce serait tout à fait illégal ».

Mais ce n'est surement pas aux plaisanciers de financer une partie des travaux « hors portuaire » !

Enfin j'émets des réserves sur la nécessité de démolir une partie du quai Marcel Pajot afin de faire une seule entrée commune aux deux ports. On voit bien là que Mr Leonelli n'est pas propriétaire d'un bateau !!! La passe entre le nouveau quai prévu et les pontons présente 3 graves inconvénients :

- 1) La faible largeur pour qu'un bateau manœuvre en sécurité pour gagner son anneau

2) Lorsque le mistral souffle il balaiera cette passe peu large et gênera grandement les manœuvres qui sont bien plus délicates dans pareille situation

3) D'autant qu'il est prévu le long de la jetée Est l'amarrage d'embarcations de tonnage plus important.

En résumé on peut conclure sur les faits suivants le réaménagement des deux ports, OUI, mais pas de la manière dont le projet a été conçu beaucoup trop « Bahreïn »..Si vous voyez ce que je veux dire !!  
Très cordialement

Jacques Leduc

----

Profil : particulier

Nom : LEDUC

Prénom : Jacques